



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Paris, le 11 MARS 2021

La ministre de la Transition écologique
Le ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance
La ministre déléguée chargée du logement
Le ministre délégué chargé des transports
La ministre déléguée chargée de l'industrie
Le ministre délégué chargé des petites et moyennes entreprises
Le secrétaire d'Etat chargé de la transition numérique et des communications électroniques

France Stratégie
Courrier arrivé le : 16/03/21
N° : 703

Réf : D21002849

Lettre de mission

à Madame Anne-Marie IDRAC
Présidente de France Logistique

et Monsieur Gilles de MARGERIE
Commissaire Général de France Stratégie

Objet : Développement de filières de e-commerce et de logistique responsables

Les deux confinements successifs en 2020, en raison de l'épidémie de COVID-19, ont mis en évidence les opportunités que présente le développement de la vente en ligne, tant du point de vue des habitudes de consommation que du potentiel de croissance de nos entreprises, tout en suscitant des interrogations quant aux impacts du e-commerce en France sur les plans de l'emploi et de l'environnement. Ces interrogations contribuent à réduire l'acceptabilité du développement du e-commerce en France, voire à susciter des contestations locales à l'installation de nouveaux sites logistiques.

C'est dans ce contexte qu'une première mission a été confiée le 9 septembre 2020 à France Stratégie, à l'Inspection Générale des Finances et au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable afin :

- de fournir une analyse globale pour apprécier l'impact du secteur du e-commerce et de la logistique en matière économique (emploi, création de valeur, accès à de nouveaux marchés pour les entreprises qui privilégient les canaux physiques, concurrence, résilience et souveraineté économique, etc.), territoriale (vitalité des centres-villes, concurrence entre espaces commerciaux et habitations en zones péri-urbaines, congestions, etc.) et sur l'environnement (artificialisation des terres, émissions de gaz à effet de serre, production de déchets, impacts paysagers, impact sur la qualité de l'air de la logistique du dernier kilomètre, etc.)

- d'examiner les mesures susceptibles d'accompagner la prise de conscience des consommateurs sur les effets de leurs pratiques d'achat ;
- et d'explorer les conditions d'acceptation sociales, environnementales et économiques du développement du commerce en ligne à l'échelle nationale et de son implantation dans les territoires.

En parallèle, dans le cadre des travaux menés depuis plusieurs années avec les acteurs du e-commerce, le Gouvernement a annoncé en novembre dernier la volonté de travailler à la création d'un label du « e-commerce responsable ». Celui-ci aurait vocation à aller au-delà de la « charte du e-commerce » en vigueur portant sur les relations avec les vendeurs, en l'étendant notamment à des critères de politique environnementale (par exemple information sur l'empreinte carbone du mode de livraison choisi), de protection des consommateurs et d'accompagnement de la numérisation des entreprises.

Dans ce contexte, nous vous demandons de mener un processus de concertation avec les acteurs de la logistique et du e-commerce (*pure players* comme acteurs multi-canaux), les associations environnementales, les associations de consommateurs, les associations de collectivités territoriales, les représentants des partenaires sociaux et les ministères concernés afin de faire émerger les conditions du développement de filières de e-commerce et de logistique responsables. Ce processus de concertation aura pour objectif de répondre en priorité aux deux questions suivantes :

- Quels engagements les professionnels de la logistique et du e-commerce sont-ils prêts à prendre afin de réduire leur impact environnemental (notamment, artificialisation des terres, émissions de gaz à effet de serre, production de déchets, impacts paysagers, impact sur la qualité de l'air), de favoriser la création d'emplois qualifiés et durables en France, d'assurer que les commerces traditionnels en particulier de centre-ville puissent pleinement profiter des opportunités de vente en ligne et d'encourager des comportements de consommation plus responsables ?
- Quelles modalités permettraient de formaliser ces engagements et de les valoriser auprès du consommateur final ?

En parallèle de ces réflexions, vous êtes invités à faire des propositions sur les incitations que l'Etat et les collectivités territoriales pourraient mettre en œuvre pour inciter les acteurs du e-commerce et de la logistique à s'engager dans cette démarche.

Ces engagements réciproques pourraient ensuite être présentés et déclinés à l'échelle régionale à travers une concertation dédiée réunissant pouvoirs publics et porteurs de projets visant à affiner les besoins et l'offre de sites logistiques afin de faciliter l'implantation de nouveaux sites logistiques « clés en main », sur des terrains déjà artificialisés (par exemple d'anciennes friches), garantissant les meilleurs standards environnementaux et des délais d'instruction réduits.

Afin de bien articuler vos réflexions avec les travaux engagés par le Gouvernement, vous pourrez utilement vous rapprocher des travaux menés par la Direction générale des entreprises auprès des acteurs du e-commerce, de la mission « Logistique Urbaine Durable » s'agissant de la logistique « du dernier kilomètre » et enfin des initiatives portées par la plateforme RSE installée par le Gouvernement au sein de France Stratégie en juin 2013.

Dans le cadre de votre mission, vous pourrez vous appuyer sur l'ensemble des directions d'administration centrale et organismes publics de nos ministères, en particulier la Direction Générale des Entreprises, la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer, la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, l'ADEME et le CEREMA. Vous serez attentifs à associer dans une démarche collective, et tout au long du processus de concertation, les acteurs de la logistique et du e-commerce (*pure players* comme acteurs multi-canaux), les associations environnementales, les associations de consommateurs, les associations de collectivités territoriales, les représentants des partenaires sociaux et les ministères concernés. Pour répondre plus précisément aux deux questions susmentionnées, vous êtes invités à identifier les acteurs de la logistique et du e-commerce avec lesquels travailler plus étroitement pour convenir des engagements réciproques ayant vocation à être formalisés dès le printemps 2021.



Barbara POMPILI



Bruno LE MAIRE



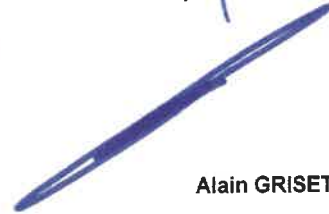
Emmanuelle WARGON



Jean-Baptiste DJEBBARI



Agnès PANNIER-RUNACHER



Alain GRISET



Cédric O

Copies :

- DGALN
- DGITM
- DGALN
- CGDD
- ANCT
- ADEME
- DGE
- DGTTrésor
- Direction générale des douanes
- CGE
- DGPR
- DGCCRF

